## Intervention d'ACCOMPLIR auprès du Maire du 1<sup>er</sup> sur l'organisation des séjours de vacances de la Caisse des Ecoles du 1<sup>er</sup>

(26/10/01)

Catherine (qui est directrice de la Caisse des Ecoles du 8<sup>ème</sup> arrondissement) et Elisabeth ont demandé à rencontrer le Maire pour lui faire des suggestions sur l'organisation des séjours de vacances.

Lors de cet entretien, auquel assistaient également M. Bouhanchaud, Mme Haegy et M. Caldaguès, Catherine a tout d'abord fait quelques remarques critiques :

- l'information sur ces séjours de vacances est pratiquement inexistante; les gens connaissent relativement bien l'existence des séjours "Arc en ciel", organisés par la Ville de Paris, mais très peu savent que la Caisse des écoles de leur arrondissement organise également des séjours. Seuls ceux qui en font la démarche obtiennent ces informations;
- l'organisation de ces séjours lui paraît surprenante, notamment le fait qu'ils sont ouverts aux enfants de tout Paris, et particulièrement fréquentés par des enfants des 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> arrondissements, alors que chaque arrondissement reçoit des financements destinés en principe exclusivement à ses propres habitants.

Le Maire nous a redit, comme lors du CICA du 4 octobre, qu'il serait très facile de remédier au défaut d'information en adressant directement un courrier aux parents par l'intermédiaire des établissements scolaires.

Concernant l'ouverture des séjours à des enfants d'autres arrondissements, il admet qu'il s'agit d'une mauvaise habitude qui s'est prise depuis des années et qu'il entend la supprimer progressivement ; elle a du reste été déjà beaucoup réduite. Lui-même n'a découvert son existence que depuis deux ans, à l'occasion d'un accident qui s'est produit sur l'un des séjours et qui concernait un enfant d'un autre arrondissement. Il précise que le but n'est évidemment pas de diminuer le nombre de séjours, mais d'augmenter la participation à ces séjours des enfants du 1<sup>er</sup> arrondissement, et ceci grâce à une meilleure information.

Catherine explique sa façon de procéder dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement. Elle estime que les enfants n'ont pas besoin de séjours avec des activités "de luxe" (type stage de montgolfière, courses de chiens de traîneau), mais plutôt d'activités classiques (ski de fond, poney, kayak...): ils ont avant tout besoin de partir, certes dans des séjours de qualité, mais pas forcément extrêmement coûteux ni lointains (dans le passé, il est arrivé que la Caisse du 1<sup>er</sup> propose des séjours à Tahiti, par exemple). De leur côté, les parents qui s'adressent à la Caisse des écoles pour trouver des séjours le font soit parce qu'ils ont de faibles moyens, soit parce qu'ils travaillent et doivent trouver des séjours pour l'ensemble de leurs enfants. Or dès que le revenu de la famille est supérieur au SMIC, il est impossible d'obtenir des bons de la CAF pour ce type de séjour. Dans l'intérêt des familles, il semble donc souhaitable de prévoir des séjours à des prix relativement abordables (de 1.300 à 1.500 F par semaine).

Par ailleurs, toujours dans sa Caisse des écoles du 8<sup>ème</sup> arrondissement, il n'existe pas de barème correspondant aux différents niveaux de revenus des parents : il paraît préférable de faire payer le même prix à tout le monde, et de chercher avec l'Aide sociale des solutions pour les parents qui auraient des difficultés financières. Sa politique est de diviser systématiquement le prix du séjour par deux, pour tous les enfants : la moitié à la charge de la Caisse des écoles, l'autre moitié à la charge des parents, quitte à ce qu'ils bénéficient par ailleurs d'une aide.

Le Maire est d'accord avec ces orientations générales, qui sont du reste proches des instructions qu'il a données à Mme Diquas, la nouvelle directrice de la Caisse des Ecoles du 1<sup>er</sup>. Il se propose de chercher à mieux cibler les séjours, et de nous soumettre trois formules différentes d'éventails de séjours, afin que nous puissions donner notre avis. En conclusion, nous attendons les propositions de formule du Maire, et nous guettons les informations qui nous seront sans doute prochainement données dans les cahiers de correspondance.